



Creagile
20 rue de la belle feuille
92100 Boulogne-Billancourt

Le 09/06/2017

Objet : Attestation de conformité aux 6 critères du décret Qualité

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer l'attestation de conformité aux six critères du décret qualité, suite à votre demande du 09/06/2017 et à l'examen des différentes pièces que vous nous avez adressées.

Cette attestation de conformité vous permet d'accéder uniquement aux financements de Pôle emploi, sauf décision contraire des autres financeurs soumis au décret. Elle vous permet ainsi de **présenter un devis pour une demande de prise en charge de formation individuelle par Pôle emploi (AIF¹ ou POEI)**,

Elle est valable jusqu'à votre référencement au catalogue Qualité de Pôle emploi et le cas échéant, de manière permanente, sous réserve d'absence de sanction. Vous trouverez toutes les précisions nécessaires sur l'éligibilité au référencement au catalogue Qualité Pôle emploi dans [l'instruction n°2017-16 du 19/04/17](#).

Conformément à la politique qualité de Pôle emploi, vous restez soumis à d'éventuels contrôles sur pièces et/ou sur place pour confirmer la conformité effective de votre organisme et de vos formations aux critères qualité établis par le décret.

Vous pouvez consulter la liste complète des organismes de formation qui ont reçu une attestation Pôle emploi de conformité aux critères du décret sur www.pole-emploi.org (rubrique « open data »/formation).

Les équipes de Pôle emploi sont à votre disposition si besoin sur formation-qualite@pole-emploi.fr ou au 09 72 72 00 70.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur Régional
DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI ILE DE FRANCE**

¹ Il vous suffit pour ce faire de cocher la case « Mon organisme est référencé dans le catalogue qualité et/ou attributaire d'un marché de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours » sur le [formulaire AIF-devis ou le formulaire POEI \(pour y accéder\)](#).